

Séance du 28/09/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

22/09/2023

### Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

### Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

### Absents

Sylvain CLÉRIN et Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*), et Aurélie POLESE.

**44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 5 représentés et 3 absents à la séance.**

**Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.**

**2023/108-14 – OBJET : CANDIDATURE DE LA BRIE NANGISSIENNE À UN CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL**

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019/48-01 du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 portant validation du projet de territoire ;

Vu la délibération n° 2022/94-01 du conseil communautaire en date du 19 mai 2022 portant approbation du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Brie Nangissienne et autorisant le Président à signer ce contrat ;

Vu la délibération n° 2023/22-02 du conseil communautaire en date du 16 février 2023 portant approbation de l'avenant n°1 du CRTE et autorisant le Président à signer cet avenant ;

Vu le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Brie Nangissienne, signé le 18 juillet 2022 avec le Préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'avenant n°1 du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Brie Nangissienne pour orienter et participer à la relance économique et écologique du territoire, signé le 20 mars 2023 avec la Sous-Préfète de Provins ;

Considérant l'intérêt que revêt la signature d'un Contrat d'Aménagement Régional ;

Après en avoir délibéré à :

- 41 voix pour,

*Madame A. POLESE absente de la salle au moment du délibéré, n'a pas pris part au vote.*

**ARTICLE UN :**

Approuve la candidature de la Brie Nangissienne à un Contrat d'Aménagement Régional.

**ARTICLE DEUX :**

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette candidature et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**ARTICLE TROIS :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 19 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20230928-2023\_108\_14-DE